

Programme de rééquilibrage du lit de la Loire (Nantes – Les Ponts-de-Cé)

Compte-rendu de la réunion publique de clôture de la concertation, le 24 avril 2018 à Ancenis

La réunion a duré 2h10 et a réuni 65 participants.
19 interventions du public

En tribune :

- Jérôme MEYER, directeur territorial adjoint, Voies navigables de France
- Séverine GAGNOL, cheffe de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire, Voies navigables de France
- Claire PERARD, cheffe du pôle Etudes Techniques Plan Loire, Voies navigables de France
- Mohammed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis
- Maurice PERRION, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire
- Régis LE QUILLEC, Agence de l'eau Loire Bretagne

Les garants :

- Emmanuelle ALBERT, CNDP
- Alain RADUREAU, CNDP

Modération :

- Marion SIVY, C&S Conseils

Dans la salle :

- Conservatoire des espaces naturels (CEN) Pays de la Loire : Valérie SIMON
- GIP Loire Estuaire : Emmanuelle ELOUARD
- Région des Pays de la Loire : Channig URVOY, Damien MASINSKI

Déroulé de la réunion :

1. Ouverture
2. Rappel du programme
3. Synthèse de la concertation par le maître d'ouvrage
4. Prise de parole des grands acteurs
5. Échanges avec la salle
6. Clôture de la réunion par les garants de la concertation

Diaporama en annexe

1. Ouverture

Martine CHARLES, adjointe au maire d'Ancenis, remercie les participants pour leur présence. Elle rappelle que le programme de rééquilibrage de la Loire est la réalisation

d'un projet de longue date. Elle souligne la qualité de la concertation, des échanges et des ateliers qui ont eu lieu.

Marion SIVY, C&S Conseils, présente la tribune, les garants, puis les objectifs et le déroulé de la réunion.

Emmanuelle ALBERT, garante, explique qu'elle a été désignée par la Commission nationale du débat public (CNDP) avec Alain RADUREAU à la demande de VNF. Leur rôle est de constituer un intermédiaire neutre et indépendant entre le public et le maître d'ouvrage. Leurs missions principales sont de :

- veiller à ce que la concertation permette l'information et l'expression du public en respectant des principes de transparence, d'équivalence et d'argumentation ;
- observer et rendre compte du bon déroulé de la concertation en étant présents à toutes les réunions publiques et en rédigeant un rapport qui sera rendu public et sera une pièce de l'enquête publique ;
- être un moyen de recours au cas où un participant estimerait que les conditions du bon déroulement de la concertation ne sont pas respectées.

2. Rappel du programme

Jérôme MEYER, VNF, remercie le public pour sa participation. Il souligne l'expérience enrichissante et constructive qu'a été la concertation volontaire pour le projet qui en est encore à un stade préliminaire. Il rappelle le contexte général du projet (*cf. diaporama*) :

- L'étape actuelle : la concertation, les études en cours jusqu'à la fin d'année, la nouvelle phase d'études en 2019 avec l'objectif d'une enquête publique fin 2019 ;
- Les objectifs du programme de rééquilibrage de la Loire ;
- Les secteurs d'interventions du programme entre Les-Ponts-de-Cé et Nantes ;
- Son inscription dans le Contrat pour la Loire et ses Annexes (CLA) ;
- Le coût et le financement.

Il présente un premier bilan quantitatif de la concertation (*cf. diaporama*).

3. Synthèse de la concertation

Claire PERARD, VNF, résume les principales thématiques abordées pendant la concertation (*cf. diaporama*) :

- L'opportunité et le périmètre du projet : de nombreuses expressions d'adhésion et de soutien au projet ont été formulées pendant la concertation, mais aussi des interrogations sur les conséquences d'une absence de réalisation du projet, des questions sur les effets et les retours d'expérience des opérations expérimentales (retours d'expérience), sur le choix des secteurs d'intervention et sur les actions menées à l'amont et à l'aval, des suggestions d'intervention sur d'autres secteurs en vue de la phase 2 du programme de rééquilibrage de la Loire ;
- L'ouvrage de Bellevue et les variantes proposées : des questions sur l'opportunité de l'ouvrage et sa localisation, des expressions de soutien à la réalisation de l'ouvrage et à la variante C d'aménagement, quelques expressions d'opposition à la réalisation de l'ouvrage, des questions notamment sur les effets de l'ouvrage sur le paysage, les inondations, les conditions de vitesse de débits, la navigation, l'érosion ;
- Le risque d'inondation : des inquiétudes exprimées sur la possible aggravation de ce risque, des questions sur la prise en compte dans les études menées par VNF de différents types de crue, du rehaussement du niveau marin lié au changement climatique et des coefficients de grande marée, des attentes pour l'amélioration des conditions actuelles d'écoulement des crues, que VNF va relayer auprès des acteurs

concernés (Nantes Métropole, DREAL), et sur l'entretien des levées de protection contre les crues ;

- La pêche et la navigation : des inquiétudes exprimées sur l'évolution des zones de pêche professionnelle et sur les équipements, des questions sur l'évolution des conditions de navigation ;
- Les effets divers du projet (l'érosion, le tourisme, les loisirs, la végétation des rives, la qualité de l'eau) ;
- La mise en œuvre du projet : des questions sur les travaux notamment.

Séverine GAGNOL, VNF, présente (*cf. diaporama*) :

- Le calendrier des prochaines étapes du projet à la suite de la concertation : le bilan des garants fin mai, le choix d'une variante à Bellevue par les instances de gouvernance du projet (comité technique, comité de pilotage) fin juin/début juillet, le bilan de la maîtrise d'ouvrage fin juillet, la poursuite des études jusqu'à fin 2019, l'enquête publique fin 2019 ;
- Les engagements pris par VNF pour la poursuite des études : la finalisation des études de conception en tenant compte de l'ensemble des points d'attention émis en concertation, la réalisation d'études spécifiques répondant à certaines questions posées (poursuite de l'étude des incidences sur les crues en simulant toute une série de crues sur la base de la variante d'aménagement qui sera retenue à Bellevue, étude de trajectographie sur l'ouvrage de Bellevue pour vérifier les conditions de navigabilité, analyse de l'évolution des vitesses d'écoulement pour déceler les risques d'érosion d'îles, de berges ou de pieds de levées) ;
- Les engagements pris par VNF pour la poursuite du dialogue avec le territoire jusqu'à l'enquête publique et au-delà : organisation de réunions d'information auprès des riverains concernés par le risque d'inondation pour partager les résultats des études complémentaires sur les crues, de réunions d'échanges avec les pêcheurs professionnels, avec les propriétaires et exploitants concernés par les accès aux îles, et à plus long terme, un dialogue et une information dans les zones concernées pour présenter les modalités de déroulement des travaux ;
- Les outils de la concertation disponibles jusqu'à sa clôture le 29 avril (site internet www.contrat-loire-annexes.fr, dossier de concertation, formulaire de dépôt d'avis en ligne, coupon T).

4. Prise de parole des grands acteurs

Mohammed SAADALLAH, sous-préfet de Châteaubriant-Ancenis, rappelle le double rôle de l'État dans le programme de rééquilibrage de la Loire, en tant que signataire du Contrat pour la Loire et ses Annexes et autorité administrative chargée d'autoriser le projet. Il souligne l'engagement de l'État à veiller au bon déroulement des différentes étapes administratives du projet et à apporter son soutien et son expertise. Il ajoute que la direction des routes de l'Ouest sera également associée au projet et apportera son expertise sur celui-ci.

Il se félicite de la réussite de la concertation, de son taux de participation et de la richesse des échanges qui permettront d'approfondir les études en cours. Il note l'inquiétude des participants sur les impacts du projet sur le risque d'inondation et indique que ce sujet fera l'objet d'études complémentaires. Il note également les impacts potentiels du projet sur la pêche professionnelle. Il estime que le point le plus sensible de ce projet résidera dans le choix de la variante de l'ouvrage à Bellevue. Il rappelle que la variante sélectionnée sera analysée de manière approfondie grâce à plusieurs modélisations.

Maurice PERRION, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, rappelle les enjeux politiques, économiques et environnementaux du projet. Il précise que la Région des Pays de la Loire a lancé la feuille de route sur la Transition Écologique et est en cours

d'élaboration du Schéma régional pour la biodiversité. Il rappelle qu'une convention de financement du projet a été signée en juillet 2017 avec notamment l'Agence de l'eau, et souligne l'importance du seuil de Bellevue pour la Loire et ses affluents. Il se félicite du déroulement exemplaire de la concertation et note quelques sujets d'interrogations exprimés par les participants, comme les accès aux îles, la pêche et le risque d'inondation. Il rappelle que le choix de la variante de l'ouvrage à Bellevue sera décidé lors du prochain COPIL.

Régis LE QUILLEC, Agence de l'eau Loire Bretagne, rappelle l'objectif de la concertation : entendre l'expression des acteurs du territoire et le ressenti des acteurs du territoire vis-à-vis du projet, l'éventuelle adhésion ou les points de vigilance. Il se félicite de la réussite de la concertation et estime que les points de vigilance abordés pendant les échanges ont été entendus par VNF. Il note la qualité des expressions des participants et des réponses formulées par VNF pour rendre le projet compréhensible par tous, ce en dépit de la technicité du projet. Il rappelle que le programme de rééquilibrage de la Loire est un projet dont le coût se justifie par son ancrage historique : l'élaboration d'une stratégie d'intervention dès le 1^{er} Plan Loire et son rôle dans le 4^{ème} Plan Loire. Il ajoute que ce projet est l'illustration emblématique d'une orientation fondamentale du Schéma directeur et d'aménagement de gestion des eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne : la restauration des cours d'eau, de leur morphologie et de leur fonctionnalité. Il indique que, pour ces raisons, l'Agence de l'eau souhaite sa mise en œuvre. Enfin, il estime que cette concertation aidera les partenaires du projet à prendre des décisions importantes pour le projet.

5. Échanges avec la salle

Un participant, membre du Comité pour la Loire de Demain, exprime son soutien au programme de rééquilibrage de la Loire. Cependant, il estime que les interventions ne permettront pas de suffisamment rehausser la ligne d'eau, notamment en amont d'Oudon et d'Ancenis, bien que cet objectif soit la priorité initiale du Plan Loire. Il cite les difficultés de connexion du marais de Grée au fleuve, qui ne retrouve son rôle de frayère qu'en cas de crue. Afin de mieux répondre aux objectifs du projet, il propose de reconstruire un palier intermédiaire qui existait au Moyen-Age et a été détruit en plusieurs fois puis de manière définitive en 1976 : un duis oblique situé entre l'île Perdue et les Folies Siffait. Il estime que c'est la destruction de ce duis et non le déroctage du seuil de Bellevue qui a accéléré l'incision du lit du fleuve et abaissé son niveau depuis les années 1970. Il demande à VNF d'étudier la reconstitution progressive des paliers régulateurs qui permettraient à la Loire de s'écouler progressivement vers la mer. Il ajoute que cette intervention permettra également de lutter contre la végétalisation, de restaurer la biodiversité et les boires, en particulier la boire d'Anjou.

Un participant, élu de la commune d'Oudon, note que le projet aura une influence importante sur le port d'Oudon, qui est déconnecté du lit principal à l'étiage et qui nécessite des coûts d'entretien très élevés. Il souhaite que dans la perspective de la deuxième phase du programme, VNF évalue dès maintenant les interventions nécessaires. Il souhaite également que le suivi des résultats des interventions de la première phase du programme soit mené en lien avec les acteurs du territoire. Enfin, il s'interroge sur les effets du projet sur les conditions de marnage.

Un participant, membre du Comité pour la Loire de Demain, souhaite que les études et les modélisations réalisées pour ce programme soient enrichies après travaux, afin d'être versées à la connaissance du fleuve et réutilisées à l'avenir.

Un participant souhaite que les études réalisées par VNF soient consultables.

Un participant s'interroge sur les effets du projet sur l'envasement de l'estuaire de la Loire.

Un participant s'interroge également sur l'impact du projet sur le sable et la vase.

- **La deuxième phase d'intervention du programme**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que les secteurs d'interventions de la première phase du programme ont été sélectionnés à la suite d'une étude stratégique globale réalisée par le GIP Loire Estuaire. Elle indique que la deuxième phase du programme pourra concerner la reconstitution des effets d'autres seuils et le remodelage d'épis supplémentaires, mais que celle-ci restera principalement définie par le suivi des effets des premières interventions.

- **L'efficacité des interventions envisagées**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que les aménagements envisagés auront déjà un impact conséquent sur le rehaussement de la ligne d'eau. Elle indique qu'un aménagement plus ambitieux à Bellevue aurait un impact significatif sur le risque d'inondation, ce qui n'est pas acceptable.

- **Le partage du suivi du projet avec les acteurs du territoire**

Séverine GAGNOL, VNF, estime que la proposition d'associer les acteurs du territoire au suivi des effets du projet est intéressante et permettra un enrichissement mutuel.

- **La valorisation des études du programme**

Séverine GAGNOL, VNF, confirme que les études et le suivi des effets du projet pourront être agrégés aux relevés de terrain habituellement effectués par VNF, afin d'enrichir la connaissance de la Loire. Elle indique qu'à l'occasion de la concertation, plusieurs études techniques sont déjà disponibles sur le [site internet du Contrat pour la Loire et ses Annexes \(CLA\)](#). Elle précise que VNF continuera à mettre à disposition les études réalisées dans le cadre du programme.

- **L'effet du projet sur l'envasement du fleuve à l'aval**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que le projet n'aura pas d'effet significatif sur l'envasement à l'aval. Elle précise que le projet a un effet limité à quelques centimètres sur l'envasement, alors que celui-ci peut varier quotidiennement de plusieurs mètres.

Un participant s'interroge sur la possibilité d'intégrer la notion d'expérimentation dans les dispositions juridiques du projet afin que VNF puisse réaliser des ajustements sur le projet sans relancer un long et coûteux processus d'étude.

Un participant estime que le projet ressemble au projet de restauration du canal de la Martinière. Il déplore que ce dernier ait coûté très cher au contribuable et n'ait qu'un usage limité. Il suggère de reconnecter celui-ci avec la Loire afin d'évacuer les excédents d'eau en période de crue.

- **La possibilité d'ajuster les aménagements du programme**

Séverine GAGNOL, VNF, confirme que VNF envisage d'identifier à l'avance les mesures correctrices après travaux qui pourraient être nécessaires, afin de les intégrer dans l'autorisation de travaux sans procédures administratives supplémentaires.

- **Le canal de la Martinière et l'opportunité du programme de rééquilibrage de la Loire**

Maurice PERRION, vice-président du conseil régional des Pays de la Loire, rappelle que le canal de la Martinière était d'abord destiné à la désalinisation de la Loire et sert aujourd'hui à alimenter en eau les maraîchers de Machecoul. Il indique que sa réhabilitation il y a quelques années a été financée en grande partie par le syndicat des maraîchers de Machecoul.

Séverine GAGNOL, VNF, rappelle les objectifs du programme d'intervention : restaurer les conditions du fonctionnement écologique de la Loire sans en impacter les usages.

Un participant, élu à Loireauxence, affirme son soutien au programme et à ses objectifs. Il souligne la qualité des études réalisées par VNF mais déplore la faible remontée du fil d'eau prévue par rapport aux investissements réalisés. Il rappelle la nécessité pour le projet de pouvoir faire l'objet d'ajustements et d'un suivi scientifique. Il souligne qu'à l'issue de cette première phase d'intervention la situation des seuils pourra changer du fait du déficit de sable dans le fleuve. En cela, il estime que la deuxième phase d'interventions sera encore plus complexe que la première. Il craint que le projet ne crée un déficit de sable en amont et que le sable mobilisé ne se déverse à l'aval du secteur du programme. Il estime nécessaire d'envisager les effets du projet à l'échelle du bassin de la Loire.

Un participant s'interroge sur l'intérêt de VNF à réaliser ce projet. Il souhaite savoir si le principe de navigation sur la Loire entre Angers et Nantes reste celui d'adapter les bateaux plutôt que de réaliser des aménagements spécifiques.

Un participant considère le projet inefficace tant qu'il restera un trou d'eau à Nantes et rappelle que la marée remonte jusqu'à Anetz, représentant un important volume d'eau que l'ouvrage de Bellevue ne suffirait pas à arrêter.

- **L'intérêt de VNF dans la réalisation du projet**

Jérôme MEYER, VNF, rappelle les missions générales de VNF : permettre la navigation et développer le transport fluvial de marchandises et de passagers, aménager le territoire et assurer la gestion hydraulique. Il précise que l'enjeu principal de ce projet s'inscrit dans une démarche environnementale, et non pas de développement de la navigation. Il souligne que le projet a également vocation à préserver l'aspect naturel du fleuve malgré les nombreux ouvrages de navigation. Il confirme qu'il sera toujours possible de naviguer sur la Loire mais qu'il est nécessaire pour cela d'adapter les embarcations et d'accepter qu'il n'y ait pas un chenal garanti sur la Loire.

- **L'opportunité du projet**

Séverine GAGNOL, VNF, présente les principes d'intervention du projet (*cf. diaporama*). Elle explique que les secteurs de la Loire à l'amont et à l'aval de Bellevue sont très différents en termes d'usages. Le secteur amont n'accueille plus que des activités de pêche et de navigation de plaisance. Au contraire, elle rappelle que le secteur aval fait l'objet d'enjeux économiques forts qui expliquent la poursuite du dragage. Elle explique que l'ouvrage de Bellevue a pour objectif de faire la transition entre ces deux secteurs, de permettre la sédimentation du fond du lit et de rehausser la ligne d'eau à l'amont. Elle précise que l'ouvrage n'aura pas d'impact en aval ni sur la marée haute.

Un participant s'interroge sur le processus de mesure des niveaux d'eau de la Loire.

Un participant s'interroge sur la capacité de l'homme à maîtriser et modifier un fleuve sauvage tel que la Loire. Il questionne l'intérêt d'investir financièrement dans ce projet.

Un participant, membre des associations Sauver la Loire et du Comité pour la Loire de Demain, partage les objectifs du programme. Il rappelle que quelques années auparavant, la prise d'eau potable de Nantes a dû être remontée à cause des interventions humaines pour favoriser la navigabilité du fleuve. Il estime que le coût du projet est justifié par sa vocation à restaurer le fonctionnement du fleuve et la qualité de l'eau qu'il qualifie de bien commun nécessaire à tous.

Un participant rappelle que la Loire entre Nantes et Angers n'a rien d'un fleuve sauvage. Il explique qu'hormis quelques espaces sauvages dans les grèves remaniées, tout le fleuve a été aménagé. Il rappelle la vocation du projet à réparer les erreurs d'aménagement du passé.

Un participant s'interroge sur l'opportunité de réaliser d'abord l'ouvrage de Bellevue avant de remodeler les épis.

- **La légitimité d'une intervention humaine sur la Loire**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que l'objectif du projet n'est pas de maîtriser la nature. Elle indique que le programme a vocation à donner plus de liberté au chenal d'étiage, à libérer les sables retenus par les épis et à leur permettre de participer à nouveau au fonctionnement de la Loire. Elle précise que l'ouvrage à Bellevue doit permettre de restaurer une certaine naturalité du fleuve, entravé avec le déroctage du seuil. Elle rappelle que ce déroctage et le dragage massif qui a suivi ont provoqué une incision importante du lit du fleuve, la déconnexion des bras secondaires et des annexes fluviales du lit principal. Elle explique que cette déconnexion appauvrit et uniformise la biodiversité de la Loire entre Nantes et Angers.

- **L'opportunité de réaliser l'ouvrage de Bellevue avant le remodelage des épis**

Séverine GAGNOL, VNF, explique que les études menées par VNF pour tester les différents leviers d'interventions et les différentes associations possibles, ont montré que c'est la combinaison de la construction d'un ouvrage à Bellevue et du remodelage des épis qui a le plus d'effet sur le rehaussement du lit de la Loire. Elle précise que le remodelage des épis permettra de redonner plus de liberté au chenal, de libérer les sables, et que l'ouvrage de Bellevue favorisera leur dépôt au fond du lit.

Un participant, membre de l'association La Patache, rappelle que le projet aura un effet sur la structure du fleuve mais surtout sur la qualité de l'eau. Il souhaite connaître les projets menés en lien avec ce programme pour restaurer la qualité de l'eau.

Un participant rappelle que le déroctage de Bellevue fut partiel et qu'il s'agissait seulement de dévier le chenal au sud du massif rocheux. Il s'interroge sur l'impact du projet sur le bouchon vaseux.

- **Les projets pour restaurer la qualité de l'eau**

Régis LE QUILLEC, Agence de l'eau, rappelle que le SDAGE traite également des enjeux liés à la qualité de la restauration de l'eau. Il indique qu'il existe pour ce faire plusieurs contrats dans le bassin de la Loire, tel que le programme de VNF, dont les suivis montrent les effets positifs des actions sur la qualité des eaux. Il rappelle que les interventions du projet sont inscrites dans un contrat piloté par l'Agence de l'eau et la Région des Pays de la Loire, et coanimé par le Conservatoire d'espaces naturels et le GIP Loire Estuaire. Il souligne que les partenaires sont très attentifs sur le volet évaluatif.

Christian COUTURIER, vice-président de Nantes Métropole et président de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire, rappelle que dès le départ le projet avait pour vocation d'améliorer la qualité de l'eau. Il explique que celle-ci s'améliore en fonction de la morphologie d'un cours d'eau et que tout cours d'eau qui n'a pas un aspect relativement naturel subit une dégradation de sa biodiversité. Il précise que la biodiversité présente entre Angers et Nantes est propre à ce secteur de la Loire. Il insiste sur le fait que le projet n'a pas vocation à favoriser tel ou tel usage mais à améliorer la qualité de la Loire. Il rappelle que les objectifs de ce projet correspondent à la doctrine du SDAGE et à l'échelle locale aux SAGE. Par ailleurs, ces documents préconisent des actions contre toute autre forme de pollution des cours d'eau comme les stations d'épuration, par l'excès d'apport de nutriments et les pesticides en partenariat avec les acteurs du territoire. Il estime que ce programme constitue un des maillons de restauration de la qualité de l'eau dans le bassin Loire Bretagne.

- **Le déroctage du seuil de Bellevue**

Claire PERARD, VNF, confirme que c'est seulement le flanc sud du seuil de Bellevue qui a été dérocté dans les années 1970. Elle ajoute qu'ensuite, les épis de navigation présents sur ce secteur ont été raccourcis, et le lit a fait l'objet d'un dragage massif pour déplacer le chenal de navigation et favoriser la remontée de la marée plus en amont dans l'estuaire. Elle présente les variantes B et C de l'ouvrage à Bellevue (*cf. diaporama*). Elle précise que la variante C a vocation à rétablir un fonctionnement antérieur.

Un participant s'interroge sur le lien entre le projet et la qualité de l'eau.

- **Le lien entre le projet et la qualité de l'eau**

Christian COUTURIER, vice-président de Nantes Métropole et président de la Commission locale de l'eau du SAGE Estuaire de la Loire, explique que les zones humides latérales du fleuve jouent un rôle de dépollution, de filtre. Le fait que le projet permette à la Loire de s'écouler dans ces secteurs latéraux va faire bénéficier à ses eaux de cette épuration, et donc améliorer leur qualité.

6. Clôture de la réunion

Emmanuelle ALBERT, garante, indique qu'Alain RADUREAU et elle vont partager leurs premiers constats suite à l'observation de la concertation et vont les exposer à deux voix. Elle précise que ces constats sont effectués « à chaud », qu'il faut donc les prendre avec précaution et qu'ils seront approfondis et enrichis dans le rapport des garants qui sera publié dans un mois.

Elle indique avoir relevé à ce stade que :

- La première sensation qui émerge après cette concertation c'est le constat de l'intérêt, voire de la passion, des participants pour la Loire. Les participants ont une connaissance intime du fleuve qu'ils observent et pratiquent de différentes manières. La Loire est un support d'activité et un véritable lieu de vie. La grande connaissance des participants de la Loire a permis de recueillir de très nombreuses informations qui seront également prises en compte par VNF.
- La seconde caractéristique saillante de cette concertation réside dans la qualité du dialogue qui s'est instauré autour du projet. Il y a eu une participation aux réunions et aux ateliers et des expressions nombreuses. Ces expressions ont également été diversifiées, proposées par des habitants ou non, des associations, des pêcheurs amateurs et professionnels, des navigateurs professionnels ou amateurs et

différents partenaires du projet. L'impressionnante capacité d'écoute et le respect des règles du débat argumenté par les participants a permis un dialogue très intéressant et très riche autour du projet. La qualité du dialogue pendant la concertation découle également de la qualité de présentation et de réponse de VNF, qui a su faire un réel effort de pédagogie pour expliquer un projet complexe.

Pour toutes ces raisons, la garante estime que cette concertation a été une réussite, qu'elle a permis d'enrichir le projet et d'améliorer son degré de compréhension par le public. Elle pondère cependant cette appréciation en relevant le faible écho de la concertation par coupon T et par internet. Elle indique qu'elle s'interrogera sur les raisons de cette désaffection dans son rapport.

Concernant le contenu de la concertation, elle estime que le projet proposé par VNF est singulier. Il est l'aboutissement d'un processus long et propose une combinaison d'actions relativement difficiles à comprendre dans ses effets et dans ses impacts. Elle constate que sur le principe, le projet provoque une adhésion de beaucoup de participants à la concertation et notamment des élus, des associations, qui ont par ailleurs joué un rôle déterminant dans l'émergence du projet et dans la mobilisation autour de cette concertation.

En parallèle, elle note que la critique de l'opportunité du projet est peu présente dans la concertation, et qu'une partie des participants qui pour des raisons diverses ne soutiennent pas le projet, adhèrent cependant aux objectifs généraux de celui-ci. Elle indique que cette absence de contestation sur le fond pourrait peut-être en partie s'expliquer par le caractère assez tardif de la concertation qui a pu laisser penser aux participants que le projet était déjà très élaboré, et qu'il valait donc mieux discuter de son contenu que de son opportunité.

Par ailleurs, concernant l'intervention à Bellevue, elle relève le peu de prise de positions claires sur la variante à privilégier, même si une tendance en faveur de la variante C s'est légèrement dégagée.

Malgré ce consensus sur l'opportunité du projet, elle relève que celui-ci suscite bien évidemment aussi des critiques et des interrogations et laisse la parole à Alain RADUREAU pour présenter celles qui ont d'ores et déjà été identifiées.

Alain RADUREAU, garant, présente les deux axes de critique du projet observés pendant la concertation. Il estime qu'un certain nombre de participants se sont montrés sceptiques sur l'efficacité du projet, et d'autres inquiets de ses effets négatifs.

Il considère que le scepticisme sur l'efficacité du projet a pu découler du fait que ce projet repose pour une bonne part sur des simulations numériques. Il note qu'il y a eu de nombreuses questions sur les variables pris en compte par ces simulations, laissant penser que certains participants craignent des oublis de la part des concepteurs du projet. Il relève en particulier le souhait exprimé de manière récurrente, que soient pris en compte les risques liés aux effets du changement climatique, et la réponse apportée par le maître d'ouvrage qui a souligné l'importance des processus de validation utilisés pour garantir la fiabilité des projections. Il rappelle que VNF a indiqué avoir appuyé ses études sur les études des chroniques des débits passés, et que le travail à venir d'élaboration du projet intégrerait progressivement un plus grand nombre de situations, notamment extrêmes, pour analyser l'efficacité du projet et délimiter complètement ses impacts potentiels.

Il relève que certains participants considèrent que l'homme ne peut pas prétendre dompter ce fleuve, que ce sont des erreurs humaines qui ont conduit à la situation actuelle, et qu'il faut donc laisser la Loire faire ce qu'elle veut.

Il note également des interrogations récurrentes sur les limites géographiques du programme, sur le choix des secteurs d'intervention pour le remodelage des épis, ou le choix de la localisation de l'ouvrage de Bellevue, ainsi que la demande de certains

participants d'avoir une vision plus globale des effets du projet en amont et en aval, et de faire le lien avec une éventuelle deuxième phase du projet.

Il relève les inquiétudes de certains participants :

- l'aggravation potentielle du risque d'inondations avec le rehaussement du fond du lit de la Loire et la construction d'un ouvrage freinant le courant. Il rappelle que VNF a précisé que le rehaussement des fonds, qui ne concerne qu'une infime proportion de la section, sera compensé en période de crue par l'augmentation de l'espace de mobilité du fleuve découlant de la réduction des épis, et que l'ouvrage de Bellevue sera compensé par la suppression de certains obstacles dans les bras secondaires. Un modèle physique du secteur de Bellevue permettra, une fois le choix de la variante effectué, de conforter les résultats des études sur le modèle numérique. Il note qu'une partie des participants, notamment des riverains de Bellevue, ne se sont pas montrés convaincus par les arguments apportés par la maîtrise d'ouvrage.
- Le besoin d'une vision plus large que le lit de la Loire sur les interventions nécessaires, notamment sur le secteur de Bellevue (exemple : entretien des évacuateurs d'eau, des ruisseaux qui se jettent dans la Loire, de la levée de la Divatte, de la connexion avec le marais de Goulaine...).
- La navigation (niveaux d'eau, incidence sur les vitesses, création de remous, signalisation...).
- Le potentiel touristique et de loisirs de la Loire.
- La pêche.
- L'érosion et la végétalisation des berges.
- L'accès aux îles.
- L'organisation des travaux.
- L'impact sur les prises d'eau (eau potable et eau pour l'arrosage des maraîchers).
- La sauvegarde du patrimoine naturel et culturel.
- Le paysage.

Emmanuelle ALBERT, garante, énonce ses premières recommandations au maître d'ouvrage :

- Donner suite à l'ensemble des remarques et propositions exprimées pendant la concertation, afin que les participants puissent savoir et comprendre ce qui est retenu ou pas par le maître d'ouvrage et pourquoi. Elle précise que ce droit de suite peut s'effectuer par l'intermédiaire du bilan de la concertation et du site de la concertation ;
- Indiquer et expliquer le choix de la variante de Bellevue, en particulier en faisant référence aux critères utilisés pour effectuer ce choix ;
- Poursuivre la concertation sur le projet en organisant des réunions ciblées pour certains acteurs, notamment avec les pêcheurs professionnels, avec les riverains sur le risque d'inondation et l'organisation des travaux ;
- Relayer certaines questions à certains partenaires et s'assurer qu'une réponse est apportée ;
- Travailler sur les éventuelles mesures d'accompagnement à prévoir (exemple : pour l'accès à certaines îles, pour les pêcheurs...).
- Au-delà de ces actions ciblées, poursuivre l'effort de concertation avec le grand public en mettant à la disposition du public les résultats des études au fur et à mesure de leur validation, et en aménageant des dispositifs d'échange avec le public afin de permettre la poursuite du dialogue jusqu'à l'enquête publique.

Elle conclue en soulignant à nouveau le degré d'engagement et la qualité des interventions des participants et du maître d'ouvrage et de ses partenaires dans cette concertation qui semble réussie. Elle remercie le comité de pilotage du projet et le maître d'ouvrage qui se sont portés volontaires pour organiser une concertation placée sous l'égide de la CNDP. Elle remercie toute l'équipe qui a participé à l'organisation, à l'animation et à la logistique de cette concertation. Enfin, elle remercie les participants et les invite à promouvoir la

10

C&S Conseils

concertation dans leur entourage, à donner leur avis ou émettre des remarques complémentaires *via* les outils d'expression proposés et ce d'ici le 29 avril, date de la clôture de cette concertation.